

Annexe canadienne aux conditions applicables à Stripe Treasury (anciennement Comptes financiers)

Nous avons traduit la version anglaise de cette page en français. Cette traduction n'est disponible qu'à titre informatif : la version officielle est la version anglaise.

Les [conditions applicables à Stripe Treasury \(anciennement Comptes financiers\)](#) sont modifiées par l'ajout des éléments suivants à la section 11 (Conditions régionales) :

Canada.

Les conditions régionales suivantes s'appliquent aux utilisateurs au Canada.

1. Prestataires de services de paiement.

Chaque référence au « FSR » dans les présentes conditions de Stripe Treasury (anciennement Comptes financiers) désigne Stripe Payments Canada, Ltd.

2. Aucune couverture de la SADC.

Sous réserve de la section 5.1 des Conditions régionales applicables aux utilisateurs au Canada des conditions d'utilisation des services financiers de Stripe, le FSR conservera les fonds représentés dans un Compte financier dans un compte de garde et aura le contrôle de ces fonds. L'utilisateur reconnaît et accepte que le FSR n'est pas une institution de dépôt et que les fonds détenus dans le Compte financier ou autrement ne seront pas admissibles à la protection du régime d'assurance-dépôts de la SADC ou de tout autre régime d'assurance ou de garantie.

3. Définitions.

Le « Territoire de l'utilisateur » renvoie au Canada ou toute autre territoire autorisé par écrit par Stripe.